



Mercredi 1 octobre 2008

Dernière heure

...

Besse, Besancenot: Rouillan brise le silence

A LA UNE

Monde
France
Sports
Spécial foot
Nouveau !
Impul'sons DNA
Nouveau !
DN@udio
Fil foot
Les autres sports
Météo
Infos du net
DNA libres découvertes
Tests jeux vidéos
Oxy'jeunes
Le blog des petits curieux
Bilingue
La boîte à images
Opinions /
Courrier des lecteurs

ABONNÉS

Actu région
Éditions locales
Economie - bourse
Faits divers
Spécial foot
Les autres sports
Culture et loisirs
Reflets DNA
Chuchotements
Galerie photos

RECHERCHE

Aujourd'hui

**ANNONCES****Emploi****Immobilier****Auto - Moto****Annonces.net****Légales****DNA PME****Nos****suppléments****ARCHIVES****Éditions récentes :**

Ma. 30 Septembre
Lu. 29 Septembre
Di. 28 Septembre

Archives en ligne

Dossiers archivés

EXPRIMEZ-VOUS

Forums
Tchat

LOISIRS

Loto • Keno
Euromillion
Horoscope
Cinéma

Sélestat**Villé | Conseil municipal**

Agrandir le texte

T + + + +

Billets d'humeur

Le conseil municipal de Villé, lundi soir, a été vite expédié. En une heure, les élus ont pris huit décisions, toutes adoptées à l'unanimité. Certains en ont tout de même profité pour lancer quelques coups de gueule sur des questions d'argent.



De bonne humeur, mais un peu dissipés : tels étaient les élus, lundi soir à Villé, pour le conseil municipal de rentrée. Comme lorsque - on ne sait pourquoi - certains se mettent à discuter de la décision des Républicains américains de rejeter le plan Bush prévoyant 700 milliards de dollars aux banques en difficulté. Mais à y bien regarder, le sujet n'est peut-être pas si incongru. Car ce qui a semblé préoccuper avant tout les conseillers municipaux, dans cette brève séance d'une heure, ce sont des questions d'argent. La litanie des votes a l'unanimité n'a été interrompue à deux reprises que par des discussions à ce sujet.

« On ne nous demande pas pour faire, mais pour la caution »

D'abord concernant la chapelle du cimetière. Sa restauration, débutée au printemps 2008, doit se poursuivre par des travaux de ravalement et de peinture (coût de 12 062 €) et de rénovation de la toiture (7 525 €). Le total, 19 587 €, dépasse les 15 000 € prévus au budget prévisionnel. Jean-Pierre Aldosa s'étonne : « C'est un dépassement énorme par rapport au devis. Si on choisit une certaine société pour un certain prix et qu'elle change, ce n'est pas normal ». « La nouvelle équipe a pris le train en marche », explique l'adjoint Jean-Pierre Birger. On discute un peu pour savoir si la hausse est justifiée, mais la décision est finalement votée à l'unanimité.

Autre sujet qui soulève quelques questions : la demande de caution de l'organisme HLM Alsace Habitat. Celui-ci doit contracter des prêts auprès de la caisse des dépôts et consignation pour l'opération d'acquisition-amélioration de 14 logements et de création de deux logements rue du



Un concours d'arc de la mairie. Le m à 206 000 €. (Phot

Pour zoomer, cliq

Tous les a[Une profession](#)[Un projet europ](#)[Vendanges à l'a](#)[Restauration de](#)[Avec l'ensembl](#)[Les pistes cycl](#)[Cousins, cousin](#)**Billets d'hur**[Les scouts d'Eu](#)[de leur mouver](#)[Fred Walczak s](#)[Football / D'un](#)[La liquidation c](#)[L'espoir d'un re](#)[L'agenda - Mar](#)[En bref](#)[L'état civil](#)[Cette semaine](#)[L'état civil](#)[L'agenda](#)[Les autres déci](#)[Michel Untrauer](#)[Slalom de Séle:](#)[Sélection - RUC](#)[BASKET-BALL /](#)[Faits divers](#)

Télé

Portails pros

Jeu.net

Jardins

Vosges à pied

Recettes de cuisine

PRATIQUEStrasbourg et CUS :
tout ce qui change à
la rentrée scolaire**Trombinoscope des
maires et des
mairies**

Impôts 2008

Urgences

Qualités : air • eau

Flux RSS

Votre connexion

internet

La sécurité de votre
ordinateur

Journal parlé DNA

Devis travaux

Mon argent

Devis fournisseurs

Palmarès et

classements

Site map

PARTENAIRES

L'Est Républicain

La Liberté de l'Est



Adhérent France PME

Mont-Saint-Odile. La commune doit apporter sa garantie pour le remboursement de deux prêts d'un total de 1 176 498 € pour une durée de 40 et 50 ans. La procédure est classique.

« Qu'est ce que vous en pensez ? », lance Francis Sengler à ses voisins Gérard Chamley et Gilles Beyer, transformés en « spécialistes » des questions financières. Réponse pas très enthousiaste : « Ça devrait aller ». « Ça serait mal venu de refuser », remarque le maire André Frantz. Quelques conseillers municipaux s'étonnent : pourquoi la mairie n'a t-elle pas été sollicitée avant ? « On ne nous demande pas pour faire, mais pour se porter caution quand tout est fini », remarque Gérard Chamley. L'adjoint Pierre Sutter propose alors que soit précisé dans la décision que, la prochaine fois, les élus aimeraient être consultés avant. « On commence à avoir l'habitude, avec la maison de retraite », lance en plaisantant Francis Sengler, qui, au moment du vote, pousse du coude ses voisins en souriant : « On s'abstient ? ». Mais non, cette décision sera aussi votée à l'unanimité, avant de passer à l'état d'assiette de l'ONF : « Eux, ils sont élégants, ils nous posent la question avant », remarque le maire.

Pour le reste, pas de débat. Le conseil municipal a décidé de procéder à un concours d'architecte pour le projet de réhabilitation de la mairie. Le montant des honoraires devra être inférieur à 206 000 €. Après appel d'offre, un jury retiendra trois candidats qui présenteront un projet et désignera le maître d'oeuvre définitif. Il a aussi été décidé de mettre en place une indemnité forfaitaire de 2500 € pour chaque candidat non retenu. « Cela doit permettre d'avoir les meilleurs projets », explique André Frantz.

D'autre part, le conseil municipal a décidé de confirmer l'équipe Linder-Lollier, maître d'oeuvre de la requalification urbaine, pour la deuxième tranche. Celle-ci doit concerner les rues Louis-Pasteur, du 26-Novembre, de l'Abattoir, de la Porte-Haute, du Mont-Sainte-Odile, une partie de celle de la Libération, ainsi qu'une tranche conditionnelle qui concernera la place de la Gare et la rue du Haut-Koenigsbourg.

La commune doit mettre en place le phasage des travaux et le chiffrage. Il est rappelé que cette deuxième tranche doit répondre aux objectifs suivants : maintien et développement du commerce local, problématique de la circulation RD 424 et RD 39, accessibilité aux personnes à mobilité réduite, maintien d'un stationnement de proximité, valorisation des circulations douces et mise en valeur du bâti architectural. Les travaux devraient commencer fin 2009.

Émilie Brotel

Édition du Mer 1 oct. 2008

L'agendaLe tunnel rouvr